

Dossier n°  
**A7768084/DELE/8.XJUR**

**A rappeler lors de tout contact**

**(A7768084/DELE/8.XJUR)**  
Monsieur et Madame . REVELLAT  
33 RUE DES PERROQUETS  
94550 VILLIERS SUR MARNE

Affaire : COOPERATIVE DE/REVELLAT .  
Suivie par Véronique DE LESTANG

Bois-Colombes, le 05/02/2016

Monsieur et Madame,

Nous revenons vers vous dans le cadre de ce litige pour lequel votre assureur a réglé la somme de 7001.48 euros, le solde de 282 euros restant à votre charge puisque c'est le montant de votre franchise.

Nous vous remercions de nous adresser sous huit jours un chèque de 282 euros à l'ordre de notre cliente.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur et Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Société,

Véronique DE LESTANG

Règle par chèque 830 2418 - le 11/06/2016

**ILE DE FRANCE**

CS 80000  
79055 NIORT CEDEX 9  
Tél : 01 55 56 57 58  
www.macif.fr

1799 - 1/1 - 2838 - E4 012 TF 7048000002 00004

M. REVELLAT PHILIPPE

19 RUE CAMILLE CLAUDEL

94350 VILLIERS SUR MARNE

NIORT, le 26 janvier 2016

Références à rappeler : 152264642/YDS33

Cher sociétaire,

Vous nous avez informés d'un incident survenu le 7 janvier 2015 mettant en jeu la garantie Responsabilité Civile de votre contrat Multigarantie Vie Privée.

A l'analyse des éléments de votre dossier, votre responsabilité est engagée ; nous procédons donc au règlement des dommages de la victime déduction faite de votre franchise contractuelle de 282 € restant à votre charge.

Nous vous prions d'agréer, cher sociétaire, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Votre correspondante

EMILIE ROPERO

**La MACIF**